

LA PRESSE - Jeudi 5 juin 2008

## AVERTISSEMENT AU PREMIER TERTRE

On ne les voit pas souvent. Pourtant, elles sont censées être placées en évidence. Pendant une période de 24 heures suivant l'application de pesticides, votre terrain doit poser une affiche sur le tertre correspondant. Elle doit indiquer le lieu, la date et l'heure d'application du pesticide. Elle doit aussi mentionner l'ingrédient actif, le numéro d'homologation, le nom et le numéro de certificat du titulaire et finalement le numéro de téléphone du

Centre antipoison du Québec. Une affiche semblable doit aussi être posée au bureau d'inscription du parcours. Beaucoup d'information à considérer, tout comme la nécessité de tourner vos épaules, ne pas trop plier le genou gauche, garder la tête stable et transférer votre poids. Bonne détente.

— Paul Journet

Si vous ne lisez pas l'avertissement au premier tertre concernant les pesticides, rien ne vous empêche d'imiter Woody Austin...  
PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES LA PRESSE



# L'utilisation de pesticides devra diminuer



PAUL JOURNET  
GOLF CONSO

D'ici l'an prochain, les terrains de golf du Québec devraient réduire d'environ 10 % leur utilisation de pesticides par rapport à 2006.

La mesure découle du Code de gestion des pesticides du Québec, adopté en avril 2003. En vertu de l'article 73 de ce code, les terrains doivent soumettre un plan de réduction des pesticides tous les trois ans.

Les premiers plans ont été remis en 2006. Avec l'aide d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec, chaque terrain se fixait ses propres objectifs de réduction.

Dans les plans déposés en 2006, la diminution moyenne visée était de 12,9 % pour les fongicides, 9,4 % pour les herbicides et 8,2 % pour les insecticides.

C'est l'année prochaine qu'on vérifiera si ces cibles ont été atteintes. Et qu'on demandera ensuite aux terrains de soumettre un nouveau plan. Pour l'instant, aucune pénalité n'est prévue pour ceux qui n'atteignent pas leurs objectifs.

« C'est parce que les besoins en pesticides sont difficiles à pré-



PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES LA PRESSE

Les clubs de golf du Québec devront s'assurer d'ici l'an prochain qu'ils respectent le Code de gestion des pesticides du Québec.

voir, explique Christian Pilon, président de l'Association des surintendants de golf du Québec. Ils varient d'une année à l'autre, selon la météo et plusieurs autres facteurs. Par exemple, une nouvelle invasion de vers blancs pourrait infester notre herbe longue et nécessiter plus d'insecticides. Mais dans ce cas, le terrain et son agronome attiré devraient alors se justifier sérieusement.

Si on demande de telles réductions, est-ce parce que l'utilisation de pesticides posait problème?

Pas forcément, soutient la D<sup>re</sup> Julie Dionne, directrice scientifique de la Fondation canadienne de recherche en gazon et directrice des relations gouvernementales à l'Association royale de golf du Canada (RCGA).

« Je dirais plutôt que la mesure s'inscrit dans une conscientisation générale. On demande aux terrains de golf comme au reste de la société de minimiser leur impact sur l'environnement », explique l'agronome, qui représente aussi le Canada au sein du comité scientifique de recherche sur les gazons et l'environnement de la USGA.

Les terrains de golf sont souvent critiqués pour leur utilisation de pesticides. Certains ont notamment essayé d'établir un lien entre le taux élevé de leucémie à l'Île-Bizard et la présence de parcours dans le voisinage.

Sauf que mesurer l'impact des terrains de golf est difficile. Notamment parce que les liens de causalité restent difficiles à prouver. Et parce qu'avant l'adoption

du Code, on méconnaissait leur utilisation de pesticides.

« La seule donnée globale dont on disposait, c'est le registre des achats, indique D<sup>re</sup> Dionne. On ne connaissait donc que la quantité de pesticides achetés. Rien de plus. Ce problème ne se limitait pas aux terrains de golf. C'était aussi vrai dans tout le domaine horticole. »

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs situe le « temps zéro » à 2003. C'est l'année des premières données amassées sur l'utilisation des pesticides sur les terrains de golf.

### Vert pour longtemps?

Christian Pilon, surintendant du prestigieux club Mount Bruno, prévoit que les parcours ne souf-

friront pas trop de la baisse des pesticides.

« Ce qui changera le plus, c'est notre façon de les utiliser. Le traitement devient plus ciblé. Par exemple, on applique les fongicides sur les zones malades du vert, et non sur tout le vert. Aussi, on se concentre plus sur le dépistage. Et on enlève les mauvaises herbes à la main. »

N'empêche, si on répand des pesticides, c'est parce qu'ils sont utiles. Diminuer leur utilisation devrait donc affecter la qualité des parcours. D'autant plus que les options ne sont pas encore au point, estime Christian Pilon.

« Certaines solutions de rechange commencent à apparaître. Mais cela prendra au moins 15 ans avant d'arriver à un résultat concluant. Cela nous inquiète donc un peu. »

Le surintendant assure toutefois ne pas être contre l'idée d'un meilleur contrôle des pesticides. « Ces produits-là ne sont pas les moins dangereux, concède-t-il. Un certain contrôle est bienvenu. On demande seulement de pouvoir les utiliser de façon raisonnable. »

Deux positions s'affrontent, résume Jacques Landry, directeur de l'Association des propriétaires de terrains de golf du Québec. « D'un côté, on demande à nos membres d'utiliser moins de pesticides. De l'autre, les golfeurs veulent des parcours impeccables comme ils en voient à la télévision. Il faudra trouver un compromis. »